

| | | |
|--------------|-----------------|----|
| 6.00 crédits | 45.0 h + 15.0 h | Q2 |
|--------------|-----------------|----|

| | |
|---|--|
| Enseignants | Kalonji Ditunga Johan ; |
| Langue d'enseignement | Français |
| Lieu du cours | Louvain-la-Neuve |
| Thèmes abordés | <p>Les formes historiques de la psychiatrie et du mode de construction des catégories psychopathologiques : maladies, syndromes, troubles, personnalités pathologiques, etc</p> <p>Description de la nosographie psychiatrique classique et des classifications actuelles. Discussion des problèmes de diagnostic, pronostic, traitement.</p> <p>Introduire à la question des relations entre la psychopathologie, les actes pathologiques, la commission d'infraction, délits ou de crimes, ainsi qu'aux possibilités d'intervention des différents acteurs (psychiatre, éducateur, justice).</p> <p>Poser le problème de l'expertise mentale au sein de l'administration de la justice, en explorer les modalités et introduire à une compréhension des différents discours et de leur prise dans les enjeux institutionnels.</p> <p>Connaissance du cadre légal de la pratique psychiatrique et des modalités de traitement non volontaire (internement et collocation).</p> <p>Apprendre à se poser la question du statut de la maladie mentale et du malade mental, et des implications légitimes du fait de la présence de troubles, syndromes ou organisation de personnalité.</p> <p>Situer ces enjeux de manière critique dans le cadre de l'évolution de la psychiatrie contemporaine.</p> |
| Acquis d'apprentissage | <p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <p>En termes de connaissances, l'étudiant devra être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se repérer dans les différents discours et écrits proposés par la psychiatrie dans ses différents courants • Appréhender les principes de relatifs à la psychopathologie, aux grands syndromes psychiatriques ainsi qu'aux diverses conceptions de la psychiatrie contemporaine, • Appréhender de manière critique les apports de la psychiatrie à la criminologie, la place de l'expertise psychiatrique et des mesures de contraintes ou de défense sociale <p>1</p> <p>En termes de compétences, l'étudiant devra être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • poser les bases d'un dialogue entre les discours médicaux et juridiques, dans le respect des différences épistémologiques, • produire une analyse des interrelations et des demandes réciproques entre psychiatrie et système pénal. |
| Modes d'évaluation des acquis des étudiants | <p>L'évaluation se basera à la fois sur le travail durant le quadrimestre et sur un examen écrit.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation des travaux pratiques (1/5 note) • Examen écrit (4/5 de la note) |
| Méthodes d'enseignement | <p>Cours donné sous forme magistrale.</p> <p>Séances de travaux pratiques en classes réduites avec repris de la matière</p> |
| Contenu | <ul style="list-style-type: none"> - Chap. 1 : Des réformes sociétales et pénales avec anthropologisation du droit pénal. - Chap. 2 : De la naissance de l'aliénisme et de l'espace médico-légal. - Chap. 3 : De l'explication psychologique de la folie à sa naturalisation biologique. - Chap. 4 : De l'Ecole positiviste italienne et de la Défense sociale en Belgique. - Chap. 5 : L'expertise psychiatrique en contexte pénal. - Chap. 6 : Psychiatrie et psychopathologie en milieu carcéral. - Chap. 7 : La mesure de sûreté pour la protection de la société ou le retour de la défense sociale. - Chap. 8 : La psychopathe ou la psychiatrie du Mal ? |
| Ressources en ligne | <p>Notes et slides mis sur Moodle</p> <p>Portefeuille de lecture, transmis via Moodle, constitué de quelques articles représentatifs des différents enjeux</p> |

| | |
|------------------------------|------|
| Faculté ou entité en charge: | ECRI |
|------------------------------|------|

